

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

**Date de Convocation** : 4 Octobre 2024

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33 **Présents** : 22

**Étaient présents** : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, CARPENTIER-BORTOLOTTI, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, THERY.

**Ont donné pouvoir** : Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur SANCHEZ*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*).

**Absents excusés** : MM. TONNEAU, BRAILLY, VANDENDOOREN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur SANCHEZ.

**DELIBERATION N° 18** : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA PORTE DU HAINAUT ET LA VILLE DE DENAIN POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS AVEC LA CAF DU NORD.

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Dans le cadre de la lutte contre le logement indigne, la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut a validé en Conseil Communautaire du 06 Février 2023, le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour la mise en œuvre du dispositif de repérage des logements indécents à l'échelle de son territoire. Ce partenariat entre la CAF du Nord et la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut est encadré par une convention d'objectifs et de financements signée en date du 22 Septembre 2023 et couvre l'ensemble des communes de l'EPCI.

En complément de l'intervention à l'échelle de la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut, la commune de DENAIN disposant d'un Service Communal d'Hygiène Santé souhaite gérer au sein du périmètre de sa commune le dispositif de repérage de logements non décents.

Aussi, par délibération N° 23111 du Conseil Communautaire du 03 Juillet 2023, la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut a validé la mise en œuvre de ce dispositif par délégation à la commune de DENAIN.

La CAF du Nord fixe un objectif global de réalisation de 317 diagnostics, au sein du parc locatif privé, par an sur l'ensemble du territoire. Chaque diagnostic pourra faire l'objet d'un financement de la part de la CAF du Nord à hauteur de 100 €.

La répartition, basée sur la part du parc locatif privé de la Ville de DENAIN est de 19,5% ce qui équivaut à 61 diagnostics à réaliser pour la commune de DENAIN.

La convention qui liera la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut et la Ville de DENAIN vise à définir les modalités de mise en œuvre du dispositif de lutte contre la non-décence des logements privés mis en place par la CAF du Nord. Elle définit les engagements des parties relatifs aux obligations fixées par la convention d'objectifs et de financements entre la CAF du Nord et la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut.

Elle a pour but :

- De soutenir la politique de lutte contre la non-décence et l'insalubrité du parc ouvrant droit à l'aide au logement,
- D'améliorer la qualité de vie quotidienne des familles, l'appropriation de leur logement et faciliter ainsi leur insertion sociale,
- D'intervenir auprès des ménages bénéficiaires de l'Allocation de Logement Familiale (ALF) quel que soit le quotient familial résidant sur la commune de DENAIN.

Ce conventionnement permettra également à la Ville de DENAIN de vérifier que les obligations des propriétaires bailleurs aux différents outils du permis de louer sont bien respectées. En effet, pour chaque logement bénéficiant d'une ouverture de droits CAF, le propriétaire doit être à jour de ses obligations relatives aux outils du permis de louer.

Elle mentionnera les modalités de transmission des listes, les modalités de financement et le protocole de réalisation des contrôles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

● **DE VALIDER** la proposition de conventionner avec la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut pour obtenir la liste des ouvertures de droit Caf afin de procéder au contrôle des logements.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de gestion de la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut et la Ville de DENAIN pour la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de financements avec la CAF du NORD.

\_\_\_\_\_  
L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
\_\_\_\_\_

**DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Le Secrétaire de séance,**

**T. SANCHEZ.**



Pour Extrait Conforme,

**Le Maire,**



**A.L. DE COUET-TONINI.**

**Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....**